

01022019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice 15

Présents 12

Votants 12

L'an deux mille dix-neuf

Le neuf mars à dix heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEC

Date de Convocation : 04 mars 2019

Présents : MMES ARZIC-PENIL Y., DENIS-KERANFORN G., PENN-TERRY Maryannick, DOUVENOT-KERVARREC N., MRS BOUGET Stéphane, CABON J.C., JONCOUR J.Y., NEDELEC A., P., TIRILLY A., LAINE J., BOUGET Sébastien.

Absents : MMES PILOLOT C., LE SCORNET-LE PAPE S., MR PERROT F.

Madame Yvonne ARZIC-PENIL a été élue secrétaire

Avenant N°1 Lot N°3

Charpente-Bardage bois

Rénovation musée

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l'entreprise DILASSER qui est en charge de la charpente – bardage bois a présenté un avenant de 5 640€ H.T. Il s'agit de la fourniture et de la pose de modules en TéboPin Clear, d'une épaisseur de 15 mm servant de cloisonnement dans le cadre de l'aménagement scénographique à la demande du maître d'ouvrage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cet avenant de 5 640€ H.T et autorise le Maire à signer les pièces y relatives.

Pour copie conforme

Le Maire

02022019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice 15

Présents 12

Votants 12

L'an deux mille dix-neuf

Le neuf mars à dix heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEC

Date de Convocation : 04 mars 2019

Présents : MMES ARZIC-PENIL Y., DENIS-KERANFORN G., PENN-TERRY Maryannick, DOUVENOT-KERVARREC N., MRS BOUGET Stéphane, CABON J.C., JONCOUR J.Y., NEDELEC A., P., TIRILLY A., LAINE J., BOUGET Sébastien.

Absents : MMES PIOLOT C., LE SCORNET-LE PAPE S., MR PERROT F.

Madame Yvonne ARZIC-PENIL a été élue secrétaire

***Réduction du nombre de corps-morts
à Beg ar Fry***

Vu l'arrêté N°2012181-0004 en date du 29 juin 2012 où la Commune était autorisée à exploiter 33 mouillages

Considérant les frais conséquents demandés pour entretenir la totalité

des mouillages, cela risque d'entraîner une hausse importante des tarifs de location

Monsieur le Maire propose de réduire de 33 à 28 le nombre de corps-morts dans la zone de Beg ar Fry

Le Maire entendu, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la diminution de 33 à 28 le nombre des mouillages à Beg ar Fry.

Pour copie conforme

Le Maire

03022019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice 15

Présents 12

Votants 12

L'an deux mille dix-neuf

Le neuf mars à dix heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEC

Date de Convocation : 04 mars 2019

Présents : MMES ARZIC-PENIL Y., DENIS-KERANFORN G., PENN-TERRY Maryannick, DOUVENOT-KERVARREC MRS BOUGET Stéphane, CABON J.C., JONCOUR J.Y., NEDELEC A., P., TIRILLY A., LAINE J., BOUGET Sébastien.

Absents : MMES PILOLOT C., LE SCORNET-LE PAPE S., MR PERROT F.

Madame Yvonne ARZIC-PENIL a été élue secrétaire

Subventions 2019

Le Maire informe le Conseil Municipal des demandes de subventions aux associations préalablement étudiées en Commission le 21 février 2019.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal accorde les subventions suivantes :

Associations	2019
Association Moulin du Finistère Adhésion abonnement	70 (sur demande)
Foyer socio-éducatif	120 (sur demande)

ADMR (aides diverses)	250
Amicale Laique	3 000
Son ar Mein	350 (sur demande)
Hôpital LANMEUR	100 (sur demande)
Solidarités Paysans (agriculteurs guimaëcois concernés)	50
SNSM LOCQUIREC	120
SNSM PLOUGASNOU	120
Fondation du Patrimoine	50
RASED (1€ par enfant)	75
Les abeilles du Pays de MORLAIX	250
Amicale des employés communaux pour clôture compte	100
RASED (1€/élève)	75
Association comité jumelage Locquirec/Drumshanbo	100
Fédération GOUREN	100
Association du musée	4000
Paroles	40
Association Poul Rodou	150

Pour copie conforme
Le Maire

04022019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice 15

Présents 12

Votants 12

L'an deux mille dix-neuf

Le neuf mars à dix heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEC

Date de Convocation : 04 mars 2019

Présents : MMES ARZIC-PENIL Y., DENIS-KERANFORN G., PENN-TERRY Maryannick, DOUVENOT-KERVARREC MRS BOUGET Stéphane, CABON J.C., JONCOUR J.Y., NEDELEC A., P., TIRILLY A., LAINE J., BOUGET Sébastien.

Absents : MMES PILOLOT C., LE SCORNET-LE PAPE S., MR PERROT F.

Madame Yvonne ARZIC-PENIL a été élue secrétaire

Participations 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des demandes de participations pour 2018.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise les participations suivantes pour un montant total de 56 000€ :

DEMANDES	2018
- Syndicat de voirie - emprunt	35 000 1 060
SIMIF	2700
MORLAIX COMMUNAUTE Redevance OM	4000
ULAMIR - Convention enfance jeunesse - Coordination enfance jeunesse - Participation intercommunale	9 000
HEOL	800

<i>SYNDICAT MIXTE VIGIPOL</i>	<i>300</i>
<i>AMF</i>	<i>350</i>
<i>OCEADE</i>	<i>60</i>
<i>C.A.U. E</i>	<i>50</i>
<i>Autres demandes au cours de l'année</i>	<i>2 680</i>

Pour copie conforme, le Maire

05022019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

L'an deux mille dix-neuf

Le neuf mars à dix heures trente

Le Conseil Municipal de GUIMAEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEC

Date de convocation : 04 mars 2019

Présents : MMES ARZIC-PENIL Y., DENIS-KERANFORN G., PENN-TERRY Maryannick, DOUVENOT-KERVARREC N., MRS BOUGET Stéphane, CABON J.C., JONCOUR J.Y., NEDELEC A., P., TIRILLY A., LAINE J., BOUGET Sébastien.

Absents : MMES PIOLOT C., LE SCORNET-LE PAPE S., MR PERROT F.

Madame Yvonne ARZIC-PENIL a été élue secrétaire

Approbation du compte de gestion

Présenté par Mr CHAPALAIN G.

Receveur

Le Conseil Municipal de GUIMAEC

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) statuant sur l'exécution des budgets annexes 2018 suivants, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe :
Lotissement

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part à l'unanimité.

Pour copie conforme

Le Maire

06022019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 11

L'an deux mille dix-neuf

Le neuf mars à dix heures trente

Le Conseil Municipal de GUIMAEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEC

Date de convocation : 04 mars 2019

Présents : MMES ARZIC-PENIL Y., DENIS-KERANFORN G., PENN-TERRY Maryannick, DOUVENOT-KERVARREC N., MRS BOUGET Stéphane, CABON J.C., JONCOUR J.Y., NEDELEC A., P., TIRILLY A., LAINE J., BOUGET Sébastien.

Absents : MMES PIOLOT C., LE SCORNET-LE PAPE S., MR PERROT F.

Madame Yvonne ARZIC-PENIL a été élue secrétaire

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur André NEDELEC, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Pierre LE GOFF, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°- Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>LIBELLES</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>		<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>ENSEMBLE</u>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<u>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</u>						
Résultats reportés		37 163.23		116 225.63		153 361.86
Résultats affectés 1068			85 000		85 000	

Opérations de l'exercice dont 1068	260 937.86	211 843.67	663 718.57	787 055.38	924 656.53	998 899.05
Résultats de clôture	49 094.19			123 336.81		74 242.62
Restes à réaliser	398 086	178 776				
Résultats définitifs	11 957.96			154 562.44		142 604.48

<u>LIBELLES</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>		<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>ENSEMBLE</u>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<u>COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE LOTISSEMENT</u>						
Résultats reportés	92 732.38			93 060.56		328.18
Résultats affectés 1068						
Opérations de l'exercice	17 588	0	17 588	24 941.20	35 716	24 941.20
Totaux	110 320.38			7 353.20	10 234.80	
Résultats de clôture	100 320.38			110 413.76		
Restes à réaliser						
<i>Résultats définitifs</i>	100 320.38			100 413.76	9 906.62	

2°- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 09/03/2019 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité;

Pour copie conforme
Le Maire

07022019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice 15

Présents 12

Votants 12

L'an deux mille dix-neuf

Le neuf mars à dix heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEC

Date de Convocation : 04 mars 2019

Présents : MMES ARZIC-PENIL Y., DENIS-KERANFORN G., PENN-TERRY Maryannick, DOUVENOT-KERVARREC N., MRS BOUGET Stéphane, CABON J.C., JONCOUR J.Y., NEDELEC A., P., TIRILLY A., LAINE J., BOUGET Sébastien.

Absents : MMES PILOLOT C., LE SCORNET-LE PAPE S., MR PERROT F.

Madame Yvonne ARZIC-PENIL a été élue secrétaire

*Affectation du résultat de
fonctionnement 2018 du
budget Commune*

Vu le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 qui correspond à excédent de 154 562€44

Vu le résultat d'investissement au 31/12/2018 qui correspond à un déficit de 11 957€96

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité l'affectation suivante :

- *affectation de la somme de 100 000€ à la section d'investissement par émission d'un titre au compte 1068*
- *laisser la somme de 54 562€44 à la section de fonctionnement*

*Pour copie conforme
 Le Maire*

08022019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice 15

Présents 12

Votants 12

L'an deux mille dix-neuf

Le neuf mars à dix heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEC

Date de Convocation : 04 mars 2019

Présents : MMES ARZIC-PENIL Y., DENIS-KERANFORN G., PENN-TERRY Maryannick, DOUVENOT-KERVARREC N., MRS BOUGET Stéphane, CABON J.C., JONCOUR J.Y., NEDELEC A., P., TIRILLY A., LAINE J., BOUGET Sébastien.

Absents : MMES PIOLOT C., LE SCORNET-LE PAPE S., MR PERROT F.

Madame Yvonne ARZIC-PENIL a été élue secrétaire

Vote des taux des 3 taxes locales

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir fixer le taux de chacune des 3 taxes locales.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les taux comme suit :

- *Taxe d'habitation* : 13.78%
- *Taxe foncière du bâti* : 18.00%
- *Taxe foncière du non bâti* : 46.67%

pour un produit fiscal attendu de 464 470€

Pour copie conforme

Le Maire